

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

Ont pris part à la délibération : 10

Convocation : 15.03.2022

Affichage : 31.03.2022

SEANCE DU 24 MARS 2022

Le vingt quatre mars deux mille vingt deux à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Robert HOUELBEK, PATERNOSTER Patrice, Ludovic DRIEU, Joël LEMYRE et Aurélien MARION, Mesdames Ludivine GUERET, Laëtitia LEGALLOIS, Lucie GRATIEN, Géraldine ROMAIN.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Maurice STIEMBERT.

ABSENTS :

Madame Ludivine GUERET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 3 février 2022
- Vote des comptes administratifs 2021 de la commune et du lotissement
- Vote des comptes de gestion 2021
- Affectation des résultats 2021
- Vote des taux et des budgets 2022
- Achat cuisinière
- Salle communale : mise aux normes électriques
- MAEC : redistribution
- Vente de M et Mme GUILLOTTE annulée : indemnité d'immobilisation
- Demande de participation association ACCUEIL (Annexe 1)
- Aide humanitaire à l'UKRAINE
- Questions diverses : - organisation des bureaux de vote.

Le compte-rendu du 3 février 2022 est approuvé à l'unanimité sans observations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants :

- Eglise : programme travaux 2023
- Travaux supplémentaires pour la remise en état du chemin rural

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

2022-06 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert HOUELBEK, président de la séance, vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	266 839,33 €
- Reste à réaliser en dépenses :	21 446,51 €
- Recettes :	308 561,74 €
- Reste à réaliser en recettes :	52 181,00 €

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	221 352,12 €
- Recettes :	305 932,94 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

- Investissement :	41 722,41 €
- Fonctionnement :	84 580,82 €
- Résultat global :	126 303,23 €

2022-07 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée supplémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne

les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-08 : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 34 444,99 €
- un excédent reporté de 50 135,83 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 84 580,82 €

- un excédent d'investissement de : 41 722,41 €
- un excédent des restes à réaliser de : 30 734,49 €

Soit un excédent de financement de : 72 456,90 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT 84 580,82 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 84 580,82 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT 11 617,44 €

2022-09 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition des deux taxes pour l'année 2022 :

Taxes foncières sur les propriétés bâties	34,87 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	29,82 %

2022-10 : VOTE DU BUDGET 2022 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 qui se présente de la façon suivante :

- FONCTIONNEMENT :

DEPENSES = RECETTES = 290 746,82 euros

- INVESTISSEMENT :

DEPENSES = RECETTES = 255 382,30 euros

2022-11 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des générations.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée supplémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-12 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert HOUELBEK, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	71 917,65 €
- Recettes :	88 000,00 €

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	88 135,70 €
- Recettes :	88 332,66 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

- Investissement :	16 082,35 €
- Fonctionnement :	196,96 €
- Résultat global :	16 279,31 €

2022-13 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00 €
- un excédent reporté de :	196,96 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	196,96 €
- un excédent d'investissement de :	16 082,35 €
Soit un excédent de financement de :	16 082,35 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 :	EXCEDENT	196,96 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :		0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :		196,96 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) Excédent :		16 082,35 €.

2022-14 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : VOTE DU BUDGET 2022:

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 qui se présente de la façon suivante :

- <u>FONCTIONNEMENT</u> :		
DEPENSES = RECETTES =	168 939,18 €	
- <u>INVESTISSEMENT</u> :		
DEPENSES = RECETTES =	172 372,09 €	

2022-19 : ACHAT D'UN FOURNEAU ELECTRIQUE POUR LA SALLE COMMUNALE:

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation réalisée auprès de quatre entreprises pour la fourniture et pose d'un fourneau électrique à la salle communale.

Suite à quoi, à l'unanimité des présents, le conseil municipal retient le devis de la société THERMICLIM 50690 Martinvast qui propose la fourniture et pose d'un fourneau électrique type FAGOR C-E741 pour un montant de 2 343,00€ HT.

2022-20 : MISE AUX NORMES DU TABLEAU ELECTRIQUE DE LA SALLE COMMUNALE ET CREATION D'UNE ALIMENTATION POUR LE FOURNEAU ELECTRIQUE:

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis des trois entreprises contactées pour la mise aux normes du tableau électrique de la salle communale et la création d'une alimentation pour le fourneau électrique.

Après délibération à l'unanimité des présents, le conseil municipal retient la proposition de 3 019,40€ HT de l'entreprise DBService 50500 Meautis.

2022-21 - REVERSEMENT PRIME MAEC 2021 :

Monsieur le Maire informe les membres présents que les aides PAC du dispositif MAEC contractée sur le marais communal géré en estive ont été versées pour l'année 2021. Il convient maintenant de décider du montant à redistribuer aux éleveurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de redistribuer le même montant que celui retenu pour les primes MAEC depuis 2015 soit 11 000€, la commune conserverait 1 941,73 € pour les frais d'entretien et de gestion du marais.

- que la somme de 11 000€ soit redistribuée aux éleveurs au prorata du nombre d'animaux qu'ils ont mis au marais en 2021, chaque éleveur recevrait alors la somme de 34,37€ par animal.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de redistribuer aux éleveurs la prime MAEC 2021 selon les modalités énoncées ci-dessus, de ce fait chaque éleveur ayant mis des animaux au marais en 2021 percevra la somme de 34,37€ par bovin ou cheval.

2022-22 -INDEMNITE D'IMMOBILISATION POUR L'ANNULATION DE LA VENTE DU LOT 11 :

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur et Madame Jean-Marie GUILLOTTE qui avaient signé un compromis pour le lot 11 et s'étaient désistés après la date limite fixée dans la promesse de vente, ont versé à la commune la somme de 1 155,00€ au titre de l'indemnité d'immobilisation due.

A l'unanimité, les membres présents autorisent, Monsieur le Maire à encaisser la somme 1 155,00€ payée par Monsieur et Madame Jean-Marie GUILLOTTE au titre de l'indemnité d'immobilisation due par eux.

DEMANDE DE PARTICIPATION ASSOCIATION ACCUEIL :

Monsieur le Maire soumet aux membres présents la demande de subvention sollicitée par l' Association ACCUEIL, chaque membre a reçu dans sa convocation cette demande et la liste des activités proposées aux habitants des communes.

Au vu de ces informations et au regard du budget de l'association, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

2022-23 –AIDE HUMANITAIRE A L'UKRAINE :

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres, à l'unanimité des membres présents, acceptent de voter une aide humanitaire à l'Ukraine et arrêtent le montant de cette aide financière à 200€.

2022-24 –EGLISE PROGRAMME DE TRAVAUX 2023.

Monsieur le Maire informe les membres présents que si les financements de la DRAC, du département et de la Fondation du Patrimoine sont toujours présents à la même hauteur, la restauration de la flèche de l'église pourrait être envisagée en 2023.

La réalisation de cette restauration impose de missionner un architecte pour déposer une demande d'autorisation de travaux auprès de la DRAC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter pour cette mission le devis de 5 000,00€ HT de Monsieur François Jacquemard qui suit les travaux sur l'église depuis 2019. Ces honoraires pourront bénéficier de subventions de la DRAC et du Département.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et retient le devis de 5 000,00€ HT de Monsieur François Jacquemard et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC et du Département une subvention.

2022-25 –TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LA REMISE EN ETAT DU CHEMIN RURAL OBJET DE LA CONVENTION SIGNEE AVEC LE « PARC NATUREL DES MARAIS » DANS LE CADRE DE L'OPERATION APPEL A PROJETS « MA COMMUNE EN TRANSITION»:

Monsieur le Maire informe les membres présents que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la remise en état de ce chemin rural, il s'agit de réaliser un accès pour l'exploitation de parcelles coupées par ce chemin. Un devis de l'entreprise « LELOUP TP » estime le coût de ces travaux à 601,00€ HT.

Après délibération à l'unanimité des présents le conseil municipal accepte ces travaux supplémentaires qui seront réalisés par l'entreprise « LELOUP TP » pour un montant de 601,00€ HT.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 45.
Les an, mois, jour que dessus.